

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 27 du 23 mai 2014

PARTIE PERMANENTE
Marine nationale

Texte 12

INSTRUCTION N° 0-3500-2014/DEF/EMM/ADT-CCDM
relative à l'organisation et au fonctionnement du centre de concepts et de doctrines de la marine.

Du 30 avril 2014

ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE : bureau « autorités de domaines transverses/centre de concepts et de doctrines de la marine ».

INSTRUCTION N° 0-3500-2014/DEF/EMM/ADT-CCDM relative à l'organisation et au fonctionnement du centre de concepts et de doctrines de la marine.

Du 30 avril 2014

NOR D E F B 1 4 5 0 7 9 7 J

Références :

- a) Instruction n° 5/DEF/EMM/CMDT du 5 juin 2013 (BOC N° 30 du 12 juillet 2013, texte 21 ; BOEM 113.1, 140.1).
- b) Instruction provisoire n° 102/DEF/EMM/PIL du 13 août 2013 (BOC N° 42 du 4 octobre 2013, texte 10 ; BOEM 113.2).
- c) Publication marine nationale 00.500.
- d) Publication marine nationale 00.400.

Pièce(s) Jointe(s) :

six annexes.

Texte abrogé :

Instruction n° 0-55707-2010/DEF/EMM/CCDM du 7 décembre 2010 (BOC N° 3 du 21 janvier 2011, texte 13 ; BOEM 113.2) modifiée.

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 113.1

Référence de publication : BOC n° 27 du 23 mai 2014, texte 12.

Préambule.

Le paysage doctrinal du ministère de la défense est composé du centre interarmées de concepts, de doctrines et d'expérimentations (CICDE), du centre de doctrine d'emploi des forces de l'armée de terre (CDEF), du centre d'études stratégiques aérospatiales de l'armée de l'air (CESA) et, depuis l'automne 2007, du centre de concepts et de doctrines de la marine (CCDM).

Le CCDM s'intègre dans la stratégie doctrinale de la marine au titre de pôle « concepts et doctrines », en lien avec le pôle « études » du centre d'études stratégiques de la marine (CESM).

1. MISSIONS.

Placé sous l'autorité du major général de la marine (MGM), le CCDM a trois missions majeures :

- améliorer la synergie entre les acteurs de la marine participant aux travaux à caractère doctrinal, afin de contribuer plus efficacement aux réflexions interarmées, interministérielles et internationales en matière de concepts et de doctrines à caractère opérationnel, et d'en tirer de quoi alimenter la production doctrinale de la marine ;
- inciter aux réflexions de niveau conceptuel élaborées à partir du retour d'expérience des opérations, des exercices et des expérimentations ;

- promouvoir les résultats de ces réflexions tant au sein de la marine qu'à l'extérieur.

Ces missions se traduisent par les tâches suivantes :

- identifier les besoins du domaine doctrinal et proposer les priorités d'études et d'expérimentations permettant d'élaborer des concepts et des doctrines à caractère opérationnel, en cohérence avec les démarches similaires à caractère capacitaire ou organique ;
- apporter la contribution de la marine aux travaux interarmées, interministériels et internationaux de concepts et de doctrines à caractère opérationnel, en premier lieu ceux conduits par le CICDE et ceux qui répondent à la participation pleine et entière des armées à la structure militaire intégrée de l'alliance Atlantique et de l'union européenne ;
- élaborer les concepts et les doctrines à caractère opérationnel de la responsabilité exclusive de la marine ;
- animer le retour d'expérience d'opportunité politico-militaire défini en annexe ;
- organiser la diffusion des travaux du centre et mesurer leur impact.

2. ORGANISATION.

Le MGM valide les grandes orientations relatives aux travaux de concepts et de doctrines à caractère opérationnel.

2.1. Secrétaire général.

Le centre est animé par un secrétaire général, officier supérieur de la marine, également chef du bureau « autorités de domaines transverses » (ADT) ⁽¹⁾.

2.2. Officiers du centre de concepts et de doctrines de la marine.

Le secrétaire général du CCDM (SG CCDM) est assisté de deux officiers, qui participent aux travaux à caractère doctrinal et sont chargés du suivi du plan de charge du CCDM, en particulier de sa cohérence avec le plan de charge du CICDE.

2.3. Réseau du centre de concepts et de doctrines de la marine.

De façon non exhaustive, le réseau CCDM (cf. annexe I.) rassemble des acteurs dont le rôle est décrit dans les différentes annexes, qui sont principalement :

- au cabinet du chef d'état-major de la marine (CEMM), le bureau « stratégie et politique » (STRATPOL) ;
- à l'état-major de la marine (EMM), les coordonnateurs centraux (dont ALCO), le collège des officiers correspondants d'état-major (OCEM) et la cellule de coopération bilatérale (CCB) ;
- à l'état-major des opérations de la marine (EMO-M), les bureaux « études opérationnelles » (EO) et « opérations aéronavales » (OAN) ;
- l'officier de référence d'armée de la marine (ORA/M) au sein du CICDE ;
- le CESM ;
- le service d'information et de relations publiques des armées/marine (SIRPA/M) ;

- le centre d'expertise des programmes navals (CEPN) ;
- le centre d'expérimentation pratiques et de réception de l'aéronautique navale (CEPA) ;
- le réseau des chargés de domaines d'expertise de la fonction organique de la marine (autorités de domaines transverses - ADT), ainsi que les bureaux, ou organismes chargés du retour d'expérience et des réflexions doctrinales auprès des autorités organiques et opérationnelles de la marine ;
- tout officier de la marine intéressé par les travaux et les réflexions en cours dans le domaine doctrinal. Tout officier désirant faire preuve d'initiative en la matière peut également participer au réseau, susciter des réflexions et contribuer aux travaux. Ceci concerne en particulier les auditeurs marins du centre des hautes études militaires (CHEM), les stagiaires marins de l'école de guerre (EDG) (2) et les officiers élèves de l'école des systèmes de combat et armes navals (ESCAN).

Le centre peut solliciter toute expertise utile hors de la marine.

2.4. Comité d'animation.

Un comité d'animation du CCDM est instauré à l'EMM. Il est composé du SG CCDM, de l'ORA/M, du chef du bureau « études opérationnelles » et du chef du collège des OCEM. Il est chargé, après prise en compte des observations de l'officier de cohérence d'armée (OCA), du directeur du personnel militaire de la marine, et des sous-chefs d'état-major « opérations aéronavales », « soutiens et finances » et « plans et programmes », de :

- proposer au MGM les grandes orientations relatives aux travaux de concepts et de doctrines à caractère opérationnel ;
- fixer les priorités annuelles de travail en termes de concepts et de doctrines à caractère opérationnel, ainsi que d'expérimentations opérationnelles, en accordant une priorité aux exigences du CICDE. Les autorités de domaines d'expertise généraux/particuliers (ADG/ADP) les déclinent ensuite dans leurs domaines respectifs (référence d) ;
- désigner les responsables du pilotage des documents conceptuels et doctrinaux, en fonction de la répartition des périmètres de compétences (annexes IV. et V.) ;
- veiller au soutien de ces pilotes afin qu'ils disposent de tous les éléments extérieurs indispensables pour assurer leurs tâches et s'assurer, par des rendez-vous périodiques, que le travail répond aux critères qualitatifs fixés ;
- faire approuver les documents finaux engageant la marine ;
- élaborer les stratégies de diffusion des documents conceptuels ou doctrinaux à caractère opérationnel, en conformité avec les règles mises en place par les différentes autorités.

3. MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT.

Le CCDM est un centre virtuel constitué d'un réseau associant l'ensemble des acteurs de la marine concernés par l'élaboration des concepts et des doctrines à caractère opérationnel. S'il englobe « ès fonction » le réseau des autorités de domaines transverses mis en œuvre dans le cadre de la « fonction organique de la marine » [référence a)] pour traiter du retour d'expérience (RETEX), des expérimentations et de la doctrine de niveau tactique, il lui ajoute la dimension conceptuelle devant être traitée au niveau de l'EMM et lui injecte les orientations demandées par l'état-major des armées (EMA).

Il ne se substitue pas aux organismes auxquels appartiennent ses membres dans l'exercice de leurs responsabilités, mais veille à faciliter leur action dans un objectif global d'amélioration de la production

doctrinale de la marine nationale.

Le fonctionnement du centre s'appuie sur les principes de subsidiarité et de collégialité, consistant notamment à faire travailler ensemble tous les acteurs concernés dans un objectif commun partagé. Ses travaux s'appuient sur l'analyse et la synthèse des comptes-rendus des opérations, des exercices et des expérimentations conduits à la mer et à partir de la mer par les forces aéronavales, et prennent en compte les évolutions de nos alliés en ce domaine.

Les besoins en matière de concepts et de doctrines à caractère opérationnel, comme d'exploitation du retour d'expérience opérationnel sont identifiés à partir de propositions des différents acteurs du centre et de sollicitations externes.

Le SG CCDM organise chaque année plusieurs réunions de son réseau. Une « réunion de rentrée » des membres du réseau, de l'échelon central, a lieu en septembre/octobre. Elle vise à désigner les responsables de la marine chargés du suivi des travaux du CICDE. Une autre réunion, réunissant des représentants de la totalité du réseau, a lieu en janvier/février. Baptisée « réunion sur la documentation tactique », elle a pour objectif principal d'élaborer le plan de charge du CCDM et les orientations RETEX pour les trois années à venir.

Le CCDM fait organiser, chaque année, par une ADG/ADP, de préférence au premier semestre, un séminaire à caractère doctrinal.

Pour la diffusion de l'information et des travaux doctrinaux, le centre utilise prioritairement le site documentation opérationnelle sur le réseau Intramar, ainsi que le site documentaire de CECMED pour les documents de classification supérieure ou égale à confidentiel défense.

4. TEXTE ABROGÉ.

L'instruction n° 0-55707-2010/DEF/EMM/CCDM du 7 décembre 2010 modifiée, relative à l'organisation et au fonctionnement du centre de concepts et de doctrines de la marine est abrogée.

5. PUBLICATION.

La présente instruction est publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

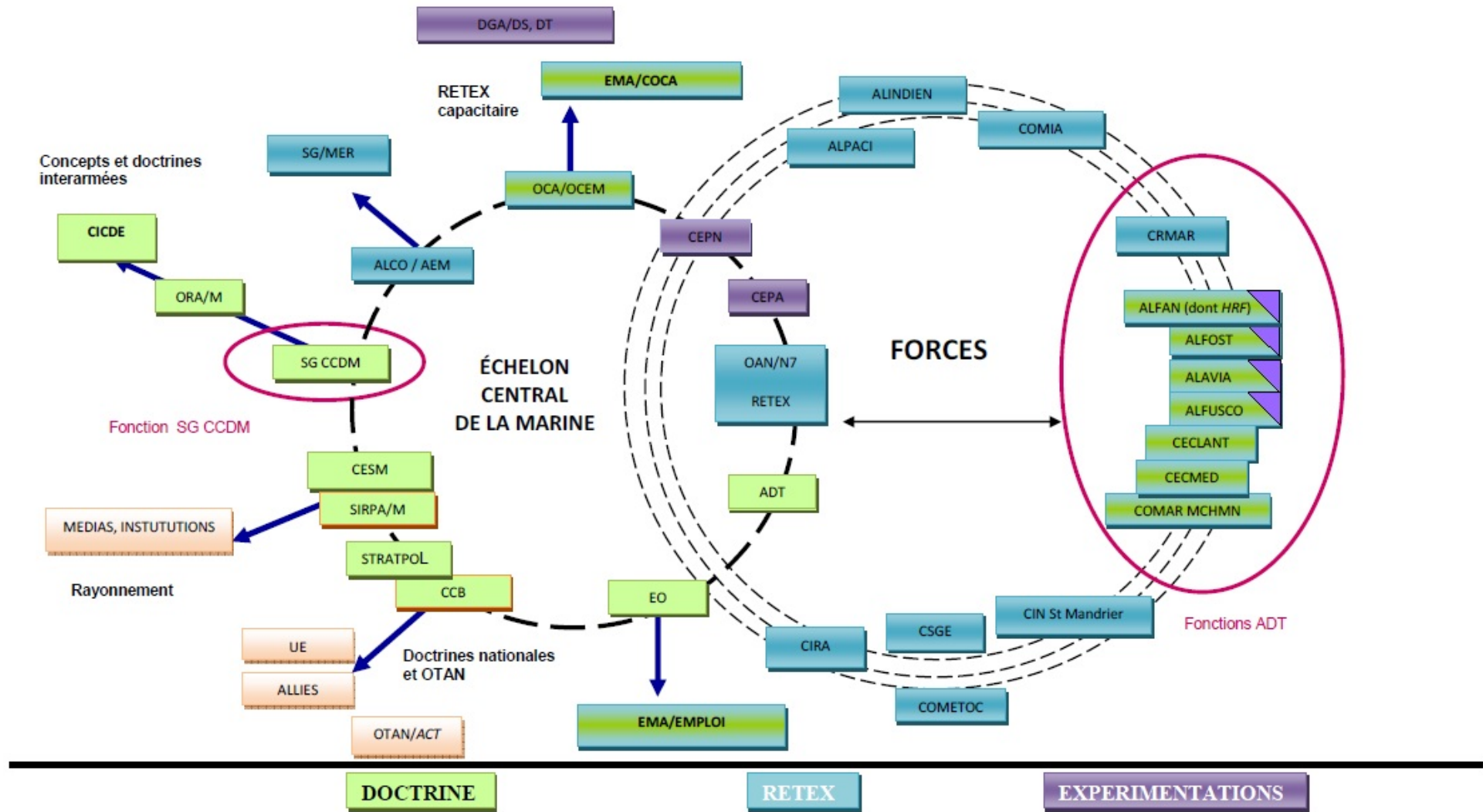
*Le vice-amiral d'escadre,
major général de la marine,*

Stéphane VERWAERDE.

(1) Le chef du bureau « autorités de domaines transverses » anime le dialogue de commandement avec les autorités de domaines d'expertise généraux/particuliers (ADG/ADP) et suit l'exploitation des travaux et propositions qu'ils adressent à l'état-major de la marine. Pour son action, il s'appuie sur les bureaux de l'état-major de la marine (EMM).

(2) Ainsi que les officiers français dans les équivalents étrangers du CHEM et de l'EDG.

ANNEXE I.
LE RÉSEAU DU CENTRE DE CONCEPTS ET DE DOCTRINES DE LA MARINE (ORGANISMES RELIÉS AU RÉSEAU VIA UN CORRESPONDANT DÉSIGNÉ).



Nota. Chaque organisme est de la couleur de son principal domaine d'emploi ; il participe aux autres en tant que de besoin. Pour la signification des sigles voir annexe VI.

ANNEXE II.
**FONCTIONS DE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU CENTRE DE CONCEPTS ET DE DOCTRINES DE
LA MARINE.**

L'officier supérieur chargé des fonctions de « secrétaire général du centre de concepts et de doctrines de la marine » (SG CCDM) est rattaché à l'officier général « performance-synthèse » (OG-PS). Il reçoit des orientations du chef d'état-major et du major général de la marine ainsi que des membres du comité exécutif dans le cadre de leurs responsabilités.

Dans l'exercice de ses activités, il ne se substitue pas aux autres acteurs mais favorise le bon fonctionnement du CCDM.

Il remplit les tâches suivantes :

- vis-à-vis de l'extérieur, assurer une meilleure synergie avec le CICDE et les autres centres d'armée, au travers notamment d'une participation au comité directeur rassemblant autour du directeur du CICDE, les directeurs de centre ;
- au sein de la marine, au travers d'une coopération étroite avec la chaîne « domaines transverses » :
 - animer le réseau CCDM ;
 - contribuer avec le bureau « études opérationnelles » et le réseau des ADT à l'identification des priorités tactiques de la marine et à leur traduction en matière de travaux à caractère doctrinal ;
 - participer en s'appuyant sur OAN/N7 à l'exploitation rapide du retour d'expérience d'opportunité d'intérêt politico-militaire, au profit des hautes autorités de la marine ;
 - participer *via* le CESM au rayonnement de la marine par une présence adaptée aux besoins concernant les activités ministérielles à caractère doctrinal (colloques, etc.) ;
 - contribuer à la diffusion des résultats des travaux réalisés, vers l'extérieur et en interne.

Par ailleurs, il est chargé de mesurer l'impact de la diffusion des travaux du « centre », et de proposer des mesures d'amélioration du « centre ».

Pour assurer ces tâches, le SG CCDM établit des contacts avec les états-majors et organismes traitant de concepts ou de doctrines, qu'ils soient nationaux, interministériels ou internationaux. Il est le point d'entrée normal du CICDE et le correspondant habituel des autres centres d'armée.

ANNEXE III.
L'OFFICIER RÉFÉRENT D'ARMÉE - MARINE.

L'officier référent d'armée - marine (ORA/M) est mis en place au sein du CICDE pour améliorer, avec ses équivalents de l'armée de terre et de l'armée de l'air, la coordination des acteurs de la chaîne doctrinale ministérielle.

Son rôle consiste à :

- apporter la connaissance de la marine dans l'élaboration des documents interarmées du CICDE (concepts, doctrines, documents spécialisés, etc.), en vérifiant que les orientations interarmées retenues et la planification sont cohérentes avec les spécificités de la marine (culture, savoir-faire, etc.) ;
- proposer les organismes ou les représentants de leur armée nécessaires pour une expertise maritime dans les travaux des groupes de projet ;
- faire remonter au CICDE les problématiques spécifiques pour laquelle leur armée d'appartenance juge qu'un travail interarmées serait utile.

Son action ne remplace pas celle de l'EMM qui continue à la fois de participer aux groupes de projets interarmées et de se prononcer officiellement lors de la présentation du document dans le processus de validation. La valeur ajoutée de son action se traduit en qualité du produit final et en temps gagné dans l'identification des vraies divergences qui pourraient faire l'objet d'arbitrages à l'EMA.

Point de contact naturel de travail entre le CICDE et le CCDM, le référent d'armée - marine est plus particulièrement chargé au sein de la marine :

- d'accompagner le processus de validation des documents à caractère interarmées ;
- de relayer et de diffuser les doctrines interarmées ;
- de veiller à la cohérence doctrinale entre les projets développés par le CCDM et ceux du CICDE ;
- de veiller au bon fonctionnement du réseau des officiers de marine participant aux réunions d'élaboration de la doctrine de l'OTAN, animé par le sous-directeur « doctrines » du CICDE.

Il participe aux comités du CICDE où :

- sont examinées et validées les principales étapes d'élaboration des documents interarmées ;
- s'élabore la planification des travaux en fonction des priorités.

Ces réunions doivent permettre d'identifier les difficultés éventuellement rencontrées par les armées lors de l'élaboration des documents interarmées et de proposer des orientations pour les résoudre.

ANNEXE IV.
**RÉPARTITION DES TÂCHES RÉALISÉES PAR LES AUTRES PRINCIPAUX ACTEURS DU
RÉSEAU DU CENTRE DE CONCEPTS ET DE DOCTRINES DE LA MARINE.**

L'OCA s'assure de la cohérence des travaux conduits par le CCDM avec ceux à caractère capacitaire conduits au sein de l'EMM et en interarmées : travaux prospectifs conduits par l'état-major des armées, en particulier par le collège des officiers de cohérence opérationnelle (OCO), la délégation aux affaires stratégiques, le CICDE, et les architectes des systèmes de forces (ASF). Son action s'exerce essentiellement dans la phase de programmation amont des travaux du CCDM, et dans la phase de validation des résultats.

Le collège des officiers correspondants d'état-major (OCEM) contribue aux travaux d'élaboration de concepts exploratoires, le plus souvent conduits au sein du collège OCO/ASF/OCA. Il a autorité fonctionnelle sur le CEPN et le CEPA.

Le bureau « stratégie et politique » (STRATPOL) est en charge des réflexions de prospective opérationnelle dans la marine et du pilotage des travaux conceptuels à caractère opérationnel de niveau stratégique ou politique.

Le bureau « études opérationnelles » (EO) pilote ou conduit les études liées aux doctrines d'emploi opérationnel des forces maritimes en s'appuyant notamment sur le retour d'expérience opérationnel. Il est plus particulièrement chargé d'orienter les travaux doctrinaux au sein de la marine et définit les directives d'application dans la marine de la doctrine interarmées. Il est le principal point de contact pour les sujets relatifs à la doctrine dans l'OTAN et l'UE. Il définit l'architecture de la documentation opérationnelle au profit des forces et entretient un centre de documentation. Il apporte son soutien technique au site du CCDM.

Le bureau « opérations aéronavales » (OAN), au travers de sa cellule « retour d'expérience » (N7/RETEX), tire les enseignements du niveau central liés à la conduite des missions et à leurs résultats, par l'évaluation de l'emploi des moyens et de l'efficacité de la chaîne de commandement opérationnel. Dans cette perspective, en fonction des orientations données par le SG CCDM, la cellule N7 concourt entre autres à l'élaboration du retour d'expérience urgent d'intérêt politico-militaire.

La cellule de coopération bilatérale (CCB) apporte les éléments d'information et de réflexion utiles pour maintenir une cohérence avec les avancées conceptuelles et doctrinales de nos principaux partenaires auprès desquels elle diffuse les points de vue de la marine française.

Le centre d'études stratégiques de la marine (CESM) contribue à certaines études et participe, au titre de ses activités de rayonnement, à la diffusion des concepts et des doctrines à caractère opérationnel, maritime ou naval.

Les autorités de domaines transverses (ADT) mises en place dans le cadre de la fonction organique de la marine [référence a)] ont pour objectif de coordonner par domaines les sujets de nature organique communs à différentes autorités ou qui sont d'une importance suffisante pour concerner l'échelon central. Les officiers chargés des domaines d'expertise généraux (ADG, domaine de lutte ou système de force) ou particuliers (ADP, emploi de moyens spécifiques) assurent le pilotage des travaux conceptuels et doctrinaux relatifs à leurs domaines respectifs. Ces travaux sont conduits en s'appuyant sur le retour d'expérience issu des opérations, des exercices et des expérimentations réalisées par les états-majors tactiques et unités de la marine.

ANNEXE V.
**ORGANISATION DU RETOUR D'EXPÉRIENCE D'OPPORTUNITÉ D'INTÉRÊT
POLITICO-MILITAIRE.**

1. PRISE EN COMPTE DU RETOUR D'EXPÉRIENCE AU NIVEAU DE L'ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE.

Au sein de l'état-major de la marine, le RETEX s'articule autour de deux axes :

- un axe court terme, le « RETEX d'opportunité d'intérêt politico-militaire », destiné à mettre en valeur l'action de la marine en s'appuyant sur des événements opérationnels significatifs ;
- un axe moyen terme destiné à analyser avec plus de recul les enseignements tirés de l'ensemble des opérations de la marine sur les plans organisationnel, capacitaire ou doctrinal.

Le premier axe est géré par le SG CCDM tandis que le second est traité par OAN/N7, ainsi que par le bureau « études opérationnelles » pour le pilotage des évolutions doctrinales.

Chaque acteur du réseau CCDM (autorités opérationnelles, organiques et transverses) a vocation à initier ou contribuer à l'établissement de ce processus « *bottom-up* », en gardant le souci de présenter des enseignements, des conclusions et des propositions du niveau central.

**2. TRAITEMENT DU RETOUR D'EXPÉRIENCE D'OPPORTUNITÉ D'INTÉRÊT
POLITICO-MILITAIRE.**

Il s'agit d'identifier un sujet tiré de l'activité opérationnelle récente de la marine ou de l'actualité navale internationale, afin d'en faire ressortir les enseignements susceptibles d'intéresser les décideurs français (principes mis en œuvre, limites rencontrées, précautions à prendre à court et à plus long terme, ouvertures apportées, etc.).

À partir des informations initiales collectées, la cellule N7/RETEX d'OAN est chargée :

- de collecter les propositions des acteurs du CCDM ;
- d'attirer l'attention du SG CCDM sur les opportunités de RETEX d'intérêt politico-militaire ;
- de participer à l'élaboration des documents de RETEX politico-militaire en liaison avec les acteurs locaux.

ANNEXE VI. DÉTAIL DE SIGLES.

ADC	: autorité de domaines de compétence.
ADG	: autorité de domaines d'expertise généraux.
ADP	: autorité de domaines d'expertise particuliers.
ADT	: autorité de domaines transverses.
AEM/DREM	: action de l'État en mer/droit de la mer et évènements de mer
ALAVIA	: amiral commandant la force de l'aéronautique navale.
ALCO	: amiral autorité de coordination pour la fonction garde-côtes.
ALFAN	: amiral commandant la force d'action navale.
ALFOST	: amiral commandant les forces sous-marines et la force océanique stratégique.
ALFUSCO	: amiral commandant la force maritime des fusiliers marins et commandos.
ALINDIEN	: amiral commandant la zone maritime de l'océan Indien.
ALOPS	: sous-chef d'état-major « opérations aéronavales ».
ALPACI	: amiral commandant la zone maritime de l'océan Pacifique.
ASF	: architecte des systèmes de forces.
CCB	: cellule de coopération bilatérale.
CCDM	: centre de concepts et de doctrines de la marine.
CDEF	: centre de doctrine d'emploi des forces de l'armée de terre.
CECLANT	: commandant l'arrondissement maritime de l'Atlantique.
CECMED	: commandant l'arrondissement maritime de la Méditerranée.
CEMM	: chef d'état-major de la marine.
CEPA	: centre d'expérimentation pratiques et de réception de l'aéronautique navale.
CEPN	: centre d'expertise des programmes navals.
CESA	: centre d'études stratégiques aérospatiales de l'armée de l'air.
CESM	: centre d'études stratégiques de la marine.
CHEM	: centre des hautes études militaires.
CICDE	: centre interarmées de concepts, de doctrines et d'expérimentations.
CIN	: centre d'instruction naval.
CIRA	: centre d'interprétation et de reconnaissance acoustique.
COMAR	: commandement de la marine.
COMAR MCHMN	: COMAR Manche-mer du Nord.
COMETOC	: centre opérationnel météo-océanographique.
COMIA	: commandement interarmées.
CRMAR	: centre de renseignement de la marine.
CSGE	: centre support de guerre électronique.
DGA/DS	: direction générale de l'armement/direction de la stratégie.
DGA/DT	: direction générale de l'armement/direction technique.
EDG	: école de guerre.
EMA	: état-major des armées.
EMA/COCA	: état-major des armées/division cohérence capacitaire.
EMA/EMPLOI	: état-major des armées/division emploi.
EMM	: état-major de la marine.
EMO-M	: état-major des opérations de la marine.
EO	: études opérationnelles.
ESCAN	: école des systèmes de combat et armes navals.

HRF	: <i>high readiness force</i> (force de réaction rapide).
MGM	: major général de la marine.
OAN	: opérations aéronavales.
OCA	: officier de cohérence d'armée.
OCEM	: officier correspondant d'état-major.
OCO	: officier de cohérence opérationnelle.
OG-PS	: officier général performance synthèse.
ORAM	: officier référent d'armée/marine.
OTAN	: organisation du traité de l'Atlantique Nord.
OTAN/ACT	: OTAN/ <i>allied command transformation</i> (commandement allié pour la transformation).
RETEX	: retour d'expérience.
SG CCDM	: secrétaire général du centre de concepts et de doctrines de la marine.
SG/MER	: secrétariat général de la mer.
SIRPA/M	: service d'information et de relations publiques des armées/marine.
STRATPOL	: stratégie et politique.
UE	: union européenne.